



**PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de **LANGÉAC** projet de reconstruction du Pont Alexandre Bertrand sur l'Allier

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° BCTE 2023/88 du 27 juillet 2023, il sera procédé à une enquête publique unique sur le territoire de la commune de Langeac portant sur :

- la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau pour le projet de reconstruction du Pont Alexandre Bertrand sur l'Allier à Langeac ;
- la demande de déclaration d'utilité publique pour le projet de reconstruction du Pont Alexandre Bertrand sur l'Allier à Langeac.

Cette enquête publique, au profit du Conseil Départemental de la Haute-Loire, d'une durée de 33 jours, se déroulera du **lundi 28 août 2023 à 14 heures au vendredi 29 septembre 2023 à 17 heures**. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Langeac.

Pendant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier relatif à l'enquête publique unique, qui comporte notamment une note de présentation non technique du projet, une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, en mairie de Langeac (place de la Favière – 43300 Langeac) où il restera à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public. A ce dossier d'enquête déposé en mairie sera joint le registre d'enquête à feuillets non mobiles.

Le dossier sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : www.haute-loire.gouv.fr (rubrique : *Publication - enquêtes publiques Etat – autres enquêtes publiques*).

Ces mêmes documents ainsi qu'un dossier dématérialisé pourront être consultés à la Préfecture de la Haute-Loire – Bureau des collectivités territoriales et de l'environnement sur rendez-vous (tel. 04 71 09 92 45).

M. Bernard THOMAS, retraité de l'Education Nationale est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Henry-Noël FERRATON, chef d'entreprise en retraite, en qualité de suppléant.

Il recevra les observations du public en mairie de Langeac, les :

- lundi 28 août 2023 de 14 heures à 17 heures
- lundi 18 septembre 2023 de 9 heures à 12 heures
- vendredi 29 septembre 2023 de 14 heures à 17 heures

De plus, les observations et propositions du public pourront être soit :

- consignées sur le registre d'enquête déposé à cet effet à la mairie de Langeac
- adressées au commissaire enquêteur par voie postale en mairie de Langeac (place de la Favière - BP 30 - 43300 Langeac)
- adressées par voie électronique à l'adresse suivante :

pref-ep-pont-langeac@haute-loire.gouv.fr

Toute observation formulée avant le 28 août 2023 à 14 heures ou après le 29 septembre 2023 à 17 heures ne sera pas prise en compte, quel que soit son mode de dépôt.

Des informations sur le projet pourront être obtenues auprès de M. Jacques DE SEAUVE – chargé de la Mission Grands Projets et Ouvrages d'Art au conseil départemental de Haute-Loire : n° téléphone 04 71 07 42 41 et à l'adresse suivante : gpoa@hauteloire.fr

Le commissaire enquêteur transmettra au préfet, dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions motivées sera tenue à la disposition du public en mairie de Langeac et à la Préfecture de Haute-Loire pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également insérés et consultables sur le site internet des services de l'État de la Haute-Loire pendant un an.

A l'issue de l'enquête publique, le préfet de la Haute-Loire pourra, par arrêté :

- délivrer une autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau pour le projet de reconstruction du Pont Alexandre Bertrand sur l'Allier à Langeac avec d'éventuelles prescriptions ou un refus ;
- prononcer ou refuser la déclaration d'utilité publique du projet de reconstruction du Pont Alexandre Bertrand sur l'Allier à Langeac.

